

Compte Rendu du Conseil d'Ecole du mardi 10 novembre 2020

Sont présents :

Monsieur Mauffrey (mairie)
Madame Bonnetête (adjointe aux affaires scolaires).
Monsieur Schambert (adjoint)
Mesdames Jacques, Roy, Murugo, Monsieur Giroire (APEI).
Madame Noël (FCPE).
Madame Rodriguez (enseignante).
Messieurs Boisseau, Challat, Crenner, Marsal Bonachi, Roberdeau, Vacher (enseignants).

Sont excusées :

Madame Parizot, Inspectrice de l'Education Nationale.
Mesdames Beaudelle, Benoît, Pariset, Perron (enseignantes)
Mesdames Darlay et Guérin (FCPE)

1. Proclamation des résultats des élections et installation du nouveau conseil d'école.
Un tour de table est effectué pour présenter l'ensemble des membres du conseil.
Le taux de participation aux élections était de 37,67 %, il est en hausse mais reste inférieur à certaines années où l'on atteignait 50 %.
2. Établissement du règlement intérieur du conseil d'école :
 - o Les attributions du conseil d'école sont mentionnées : vote du règlement intérieur, suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (les actions pédagogiques entreprises, les activités périscolaires, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire).
 - o Précisions sur l'échéancier : communication des points à proposer à l'ordre du jour 15 jours avant la date du conseil d'école, la convocation est envoyée 8 jours avant.
Trois conseils d'école dans l'année avec possibilité de conseils extraordinaires si besoin.
 - o Modalités des délibérations : vote à main levée mais possibilité de voter à bulletin secret.
 - o Diffusion du compte rendu : affichage à la mairie et au Petit Breuil, à l'école, publication sur le site Internet de l'école et sur le site des représentants des parents d'élèves, envoi individuel aux familles par mail à partir de cette année.
3. Physionomie et fonctionnement de l'école.
 - o Répartition des classes.

CP	27		Mme PARISSET
CE1	24		Mme PERRON
CE1 CE2	23	8 + 15	M. ROBERDEAU
CE2	24		Mme BENOIT Mme BEAUDELLE
CM1	28		M. BOISSEAU M. MARSAL BONACHI
CM1 CM2	27	17 + 10	M. CHALLAT
CM2	28		M. GRENNER Mme BEAUDELLE
181			
ULIS			Mme RODRIGUEZ
MAITRE SURNUMERAIRE			M. VACHER
ZIL			Mme MICHELET
AVS CO			Mme SAUSSEAU

AVS IND	Mme BESCHE
AVS IND	Mme SOBOTA
AVS IND	Mme LEBEAU
MAITRE E	Mme GROUSSIN
MAITRE G	Mme BESCOND
PSYCHOLOGUE	Mme AUVINET

- Sécurité.
Un exercice incendie et un autre de confinement (alerte intrusion avec une évacuation sur le city parc ; évacuation très rapide mais on va réfléchir à utiliser 2 sorties distinctes) ont été effectués et se sont bien déroulés.
- Surveillance de la récréation.
Chaque enseignant est de surveillance à toutes les récréations et à tous accueils du fait du nouveau protocole sanitaire. Deux classes sont en même temps dans la cour, et chaque classe a son périmètre réservé.
- Protocole sanitaire
Différenciation des horaires et des lieux des entrées et des sorties.
Récréations décalées.
Port du masque, lavage des mains, aération. Les élèves s'adaptent très bien au port du masque. Le lavage des mains de la sortie se fait à la sortie où en arrivant chez eux.
Nous n'avons pas pu accepter des dérogations aux familles demandant de regrouper les fratries sur la même sortie.
Les taxis déposent les élèves d'ULIS à l'emplacement du bus. Mme Rodriguez accueille ses élèves dès 8h10 et s'entretiendra avec les chauffeurs pour trouver une solution.
Il y a également un problème de sécurité avec un camion qui livre la cantine au moment de l'entrée des élèves.
- Piscine
Le choix du niveau des classes qui vont à la piscine n'incombe pas à l'école. La Direction Académique en partenariat avec la CAN ont privilégié les Ce1 cette année pour pallier la période de confinement l'an passé.
Deux classes de Mauzé ont été désignées pour expérimenter le protocole strict de la piscine, ce qui a permis aux élèves d'en bénéficier.
Le désistement d'une classe d'une commune voisine permettra à la classe de CP de bénéficier d'un cycle à compter du 17/11.
- Harcèlement scolaire : sensibilisation au CM2. Le sujet est abordé dans les autres classes s'il y avait le besoin d'en parler. Dans les classes tout est fait pour que le dialogue est lieu (messages clairs ; conseil d'élèves ...).
Cette action de prévention pourrait s'inscrire dans le projet d'école.
- Fonctionnement de la pause méridienne
 - Problème de quantité : Les grammages recommandés par le GEMRCN (Groupe d'Etudes des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) sont établis dans un tableau fixant les quantités à servir en fonction de l'âge des convives. Une réflexion est menée pour la lutte contre le gaspillage alimentaire mais les enfants peuvent être resservis à leur demande. Les menus sont élaborés toutes les 8 semaines ; les parents souhaiteraient pouvoir participer aux commissions pour mieux comprendre les choix et pouvoir les justifier auprès des familles et des enfants. La municipalité ne souhaite pas pendant la période de confinement

et de protocole sanitaire strict ainsi que dans le cadre de Vigipirate que les parents d'élèves viennent assister à la pause méridienne. Néanmoins ce sera avec plaisir, ultérieurement, les agents ayant formulé cette même proposition.

- Le temps des repas dépassent la demi-heure.
 - 1^{er} service maternelle : lorsque certains enfants n'ont pas terminé leurs desserts, ils restent en salle, ils sont ensuite reconduits auprès des agents concernés.
 - 2^{ème} service CP à CE2 : lorsque le temps est dépassé, ce qui arrive, cela veut dire que nous laissons le temps aux enfants de déjeuner, ils ne partent pas sans avoir eu le temps de finir leurs desserts.
 - 3^{ème} service CM1/CM2 : ce service, arrivant en dernière position, dépend du déroulement des 2 précédents et ont toujours le temps de terminer leurs repas ; bien sûr, si retard, les enfants n'ont pas le temps d'aller en récréation durant 10mn de 13h40 à 13h50.
 - La mise en place des 3 services s'est faite à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 au moment du retour de la semaine de 4 jours. Cette organisation a été validée après plusieurs semaines d'essai. Le temps de 35 mn peut parfois être dépassé selon les menus proposés, le nombre, l'humeur des enfants, le temps de désinfection, de mise du couvert entre chaque service, aujourd'hui renforcé avec le protocole sanitaire en place. Cependant, nous respectons autant que possible le temps imparti. L'équipe cuisine essaie de concilier au mieux, le rythme est soutenu.
- Le problème de surveillance et notamment des cris des adultes est soulevé. Les services comptent en moyenne 80 enfants. Les enfants, dans l'ensemble n'écoutent pas ce qu'on leur dit, les agents haussent le ton ; de plus avec les masques, c'est encore plus compliqué. Avant les vacances de la Toussaint, il a été expliqué aux enfants de chaque service qu'élever le ton, parler normalement sans avoir à monter le ton serait très agréable pour tout le monde.
- La présence nouvelle d'un animateur sur le temps méridien est très appréciée par tous, des activités variées sont proposées. Deux personnes supplémentaires ont été recrutées pour l'entretien et le service à la cantine.

4. Vote du règlement intérieur de l'école.

Le règlement identique à celui de l'an dernier est approuvé.

5. Fonctionnement et compte rendu financier de la coopérative.

Après deux années consécutives de déficit, le bilan est largement positif cette année. Cela est dû notamment au fait que le coût de la classe transplantée n'a pas été supporté par la coopérative mais par l'Association des écoles subventionnée par la Commune.

Cet argent sera mis à profit pour financer des projets dès qu'on aura davantage de visibilité sur leur faisabilité.

6. Ecole et cinéma.

Trois séances sont programmées tout au long de l'année. La coopérative scolaire prend en charge le coût du transport et le prix de l'entrée pour chaque enfant (coût avoisinant 2000 euros sur l'année). La première séance d'école et cinéma vient d'être annulée.

7. Calendrier des manifestations et des réunions du conseil d'école.

Conseil école 2^{ème} trimestre : le mardi 9 mars 2021.

Conseil école 3^{ème} trimestre : le mardi 22 juin 2021.

Fête de l'école : vendredi 25 juin 2021 en espérant qu'elle aura lieu.

8. Questions à la municipalité :

- Pour le suivi des petits travaux, M. Darnet (technicien territorial) passe régulièrement à l'école et les demandes sont suivies d'effet.
- Projet nouvelle école : point d'état d'avancement. Le site même de l'école actuelle a été approuvé lors du conseil municipal d'octobre pour la construction d'une nouvelle école ; l'étude du programmiste peut débuter.

M. Crenner remercie tous les participants à cette réunion qui s'est déroulée dans des conditions particulières, en visioconférence.

Le directeur



H. CRENNER

Le secrétaire de séance

P. ROBERDEAU